

Hugo SADA

Le conflit ivoirien : enjeux régionaux et maintien de la paix en Afrique

La crise ouverte en Côte-d'Ivoire depuis septembre 2002 est venue ébranler un peu plus une Afrique déjà minée par les conflits, la faiblesse des Etats et les mauvais résultats économiques. Frappant un pays qui passait pour un modèle de stabilité depuis son indépendance, cette crise a néanmoins permis de consolider les efforts d'organisation d'un système de sécurité collective au niveau régional, piloté par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elle a aussi montré que la gestion des conflits dans ce cadre ne pouvait réussir durablement sans un soutien significatif à la fois des principales puissances occidentales concernées (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne) et de la communauté internationale. A condition que celle-ci ne se défausse pas de l'ensemble de ses responsabilités vis-à-vis du continent et mette en œuvre des actions collectives permettant de réduire la marginalisation dont il est victime.

Politique étrangère

Le conflit déclenché le 19 septembre 2002 en Côte-d'Ivoire est sans conteste le produit d'une opération de grande ampleur visant à renverser le régime en place, beaucoup plus soigneusement préparée que le coup d'Etat de 1999 ou la tentative de déstabilisation de janvier 2001. Il n'est pas encore possible aujourd'hui d'établir avec certitude les conditions de sa préparation, ni d'identifier ses auteurs et ceux qui les ont directement soutenus. Une production journalistique et académique d'importance, de nombreux témoignages, et des rapports d'enquête d'organisations non gouvernementales (ONG) ou des Nations unies permettent néanmoins de disposer d'éléments suffisants pour comprendre la nature de ce conflit, discerner la part de responsabilité des acteurs internes ivoiriens, et celle des

acteurs régionaux, impliqués aussi bien dans la préparation et le déclenchement des opérations de déstabilisation que dans leur évolution depuis le 19 septembre 2002.

Crise interne ou crise régionale ?

Dans la première phase de ce conflit, la France, premier partenaire de la Côte-d'Ivoire, a préféré officiellement considérer qu'il s'agissait d'un conflit interne, évitant ainsi de s'engager dans une mise en cause, sans doute improductive, des responsabilités de pays avec lesquels elle entretient des relations privilégiées. En revanche, elle a immédiatement considéré que c'est dans le cadre régional ouest-africain que devaient être cherchées en priorité les solutions, aussi bien politiques que militaires, à la crise.

L'approche privilégiée par les autorités ivoiriennes et par le président Laurent Gbagbo a été, de fait, exactement inverse. A Abidjan, le gouvernement a dénoncé vigoureusement une opération préparée et menée avec l'implication directe de pays voisins, qui ont financé et armé des forces politiques et militaires ivoiriennes bénéficiant du renfort d'étrangers. En revanche, les mêmes autorités, autour de Laurent Gbagbo, et dès le début de la crise, ont fondé leur stratégie de reconquête sur l'idée qu'il était nécessaire de combattre militairement les rebelles en s'appuyant sur une puissante mobilisation populaire. Se fondant sur une condamnation internationale unanime de la tentative de coup d'Etat, le régime ivoirien issu des élections d'octobre et de décembre 2000 a jugé légitime de refuser le partage du pouvoir avec des éléments rebelles armés, et opté en premier lieu pour une solution militaire qui devait bénéficier d'un appui de la France dans le cadre des accords de défense et de coopération militaire en vigueur.

Sur de telles prémisses, Abidjan estimait qu'une solution régionale dans le cadre de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) n'était adaptée ni dans sa dimension politique (médiation, négociation), ni dans sa dimension militaire (force d'interposition ou d'intervention).

Le sommet extraordinaire de la CEDEAO, tenu à Accra le 29 septembre 2002, a rassemblé onze des quinze chefs d'Etat de l'organisation régionale, le président en exercice de l'Union africaine, Thabo

Mbeki, et son secrétaire général, Amara Essy, ainsi que le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, Ahmed Ould Abdallah. La Côte-d'Ivoire y exprima toute sa réticence. Ce qui primait pour elle était d'obtenir une condamnation formelle et ferme de « la tentative de remise en cause de la démocratie et de la légalité constitutionnelle », de faire rappeler – au nom des principes de la CEDEAO et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) – qu'aucune reconnaissance ne pouvait être accordée à un gouvernement arrivé au pouvoir par les armes, et de faire qualifier les opposants armés d'« assaillants », en évitant toute référence explicite dans le communiqué final à une force d'interposition.

Le président Gbagbo cherchera durant cette période à se prévaloir des conclusions du sommet d'Accra pour limiter les effets d'une dynamique régionale dont il perçoit alors le triple risque : celui de l'irruption dans le jeu ivoirien des pays de la région, dont beaucoup, à ses yeux, lui sont hostiles, soutiennent les rebelles ou sont proches d'Alassane Ouattara ; celui de la mise en place d'une force d'interposition qui, *de facto*, protégerait les positions des rebelles dans le nord et l'ouest du pays, et donc l'empêcherait de mettre en œuvre une solution militaire ; et celui d'une médiation qui donnerait aux rebelles un statut d'opposants reconnus postulant à un partage du pouvoir en Côte-d'Ivoire, avec de nouvelles règles constitutionnelles et d'éventuelles élections anticipées. Perspective cauchemardesque qui risquait de réduire à néant les efforts de stabilisation du régime déployés depuis les élections de 2000 et l'accession au pouvoir de Laurent Gbagbo, dans des conditions qu'il qualifie lui-même de « calamiteuses ».

Entre le coup d'Etat de décembre 1999, qui balaya le régime d'Henri Konan Bédié et mit fin à une longue et exemplaire stabilité (ni coup d'Etat, ni régime militaire, ni conflit armé significatif depuis l'indépendance), et les événements du 19 septembre 2002, les initiatives régionales favorisant des solutions politiques internes, ou tentant de stabiliser les relations entre la Côte-d'Ivoire et ses voisins, ont été nombreuses, mais pour la plupart improductives et généralement mal vécues par la majeure partie des acteurs politiques ivoiriens, à l'exception sans doute d'Alassane Ouattara et de son parti, le Rassemblement des républicains (RDR). Certes, le poids de la Côte-d'Ivoire en

Afrique de l'Ouest, la présence dans le pays d'importantes communautés venues de pays frontaliers et les liens économiques et commerciaux avec les pays voisins sont des réalités bien connues qui expliquent pourquoi toute l'Afrique de l'Ouest s'estime concernée par la stabilité de ce pays et pense de son devoir, ou de son intérêt, de se mobiliser quand la situation risque d'avoir des effets négatifs sur l'ensemble de la zone. Historiquement pourtant, la politique ivoirienne concernant les dynamiques d'intégration ou de coopération régionale a toujours privilégié les petites organisations francophones (Conseil de l'Entente, Union africaine et malgache, Organisation commune africaine et malgache, Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest [CEAO]), au sein desquelles l'axe Paris-Abidjan demeurerait l'élément central. Cette politique s'est toujours démarquée d'ambitions plus larges, notamment dans le cadre de l'OUA. Dans la région, par opposition au Nigeria anglophone et au Ghana de N'Krumah, ou par attachement inconditionnel à la logique de la zone franc, la CEDEAO n'a jamais fait l'objet d'une franche adhésion de la part des Ivoiriens.

Dans les années 1990 encore, la diplomatie ivoirienne voyait d'un mauvais œil la montée en puissance du volet politico-militaire de la CEDEAO, et continuait à défendre un accord de non-agression et d'assistance en matière de défense (ANAD), lié à la CEAO et déjà largement moribond.

Quel rôle pour la CEDEAO ?

Ces rappels donnent la mesure du défi auquel fut confrontée la CEDEAO dans la période qui suivit le soulèvement militaire du 19 septembre 2002 en Côte-d'Ivoire.

La CEDEAO a été créée à Lagos (Nigeria), en 1975, pour établir une union douanière et un marché commun. Elle regroupe quinze Etats : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo (des pays francophones, membres de l'Union économique et monétaire de l'Ouest africain, et dotés d'une monnaie commune, le franc CFA, lié à l'euro), ainsi que le Nigeria, le Ghana, le Liberia, la Sierra Leone, la Guinée-Conakry, le Cap Vert et la Gambie – la Mauritanie, membre fondateur, s'étant retirée de l'organisation en 1999. Cet ensemble de 215 millions d'habitants n'est pas par-

venu à faire ses preuves de façon significative dans le domaine économique et monétaire, alors qu'il s'est distingué, depuis 1990, en matière de diplomatie préventive et de maintien de la paix, s'écartant ainsi de ses objectifs d'origine. Le conflit du Liberia a en effet suscité, à l'initiative du Nigeria, la création d'une force d'intervention baptisée ECOMOG (ECOWAS Monitoring Group ou Groupe de contrôle du cessez-le-feu au Liberia de la CEDEAO). Cette force, largement dominée et contrôlée par les Nigériens, mais rassemblant des contingents issus de huit pays, est vite apparue comme la première expérience d'une force de maintien de la paix africaine digne d'intérêt. En 1997, l'ECOMOG devait intervenir en Sierra Leone et, en 1999, en Guinée-Bissau.

L'évolution de l'ECOMOG depuis sa création est paradoxale. L'intervention au Liberia a été laborieuse et ne s'est pas vraiment soldée par un bilan positif. L'intervention en Sierra Leone a été un échec, conduisant au déploiement des troupes britanniques et à la mise en place d'une force des Nations unies, la MINUSIL, pour parvenir à mettre un terme au conflit. Quant à l'intervention en Guinée-Bissau, elle n'a duré que quelques mois et s'est terminée par le renversement du président Joao Bernardo Vieira par une junte militaire. La faible efficacité, le mauvais comportement des troupes, le pilotage politique déficient, et le rôle dominant, voire dominateur, du Nigeria ont constitué autant de facteurs négatifs pour la crédibilité de la CEDEAO, forgeant une mauvaise réputation à l'ECOMOG, y compris dans la région. Le contexte international et les efforts déployés par la CEDEAO elle-même pour mieux structurer son volet défense et sécurité ont pourtant fait de cette dernière le facteur central de l'équation politico-militaire régionale en Afrique de l'Ouest, et une référence pour l'ensemble du continent.

Consciente de ses échecs et de ses difficultés, mais sachant qu'elle disposait avec l'ECOMOG du seul dispositif, même imparfait, de maintien de la paix exclusivement africain, et jouant des avantages positifs procurés par la normalisation politique au Nigeria (avec l'arrivée au pouvoir du président Obasanjo) et par le soutien actif de son président (le Malien Alpha Konaré) et de son secrétaire exécutif (Lansana Kouyaté), la CEDEAO a recadré son action lors du sommet de Lomé, les 9 et 10 décembre 1999, quelques jours avant le coup d'Etat du général Gueï en Côte-d'Ivoire. En adoptant les protocoles des accords

d'Abuja de 1998, elle instaurait un mécanisme de prévention et de gestion des conflits. Celui-ci s'appuyait sur un Conseil de sécurité et de médiation, et sur un observatoire chargé de la veille. L'ECOMOG était définitivement institutionnalisé comme le dispositif d'intervention militaire de la CEDEAO. En outre, dès Abuja en 1998, à l'initiative du président Alpha Oumar Konaré, la CEDEAO adoptait un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest, s'attaquant à l'un des problèmes essentiels de la région, généré par les conflits du Liberia et de la Sierra Leone. Les défaillances de l'ECOMOG, même si elles ont laissé des traces, ont ainsi été largement compensées par ces initiatives, qui furent favorablement accueillies par la communauté internationale, et en particulier par les puissances occidentales concernées par la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Ces mesures intervenaient dans un contexte de désengagement militaire de l'Occident à la suite des échecs de l'ONU en Somalie et du blocage par les Etats-Unis de tout projet d'ampleur touchant au maintien de la paix sur le continent. Pour les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et surtout la France, principale puissance militaire engagée en Afrique, le cadre de référence prioritaire pour les questions de sécurité en Afrique était le partenariat avec les organisations régionales africaines et les Etats du continent eux-mêmes, pour construire un appui à leurs propres capacités de prévention et gestion des conflits, et de maintien de la paix. Dans les années 1990, un large consensus se forgeait autour de ces orientations. De l'Agenda pour la Paix du secrétaire général des Nations unies en 1995, au Rapport Brahimi en 2000, en passant par les débats au sein de l'OUA et par la mise en place progressive de programmes de soutien aux capacités africaines de maintien de la paix (le programme américain ACRI [*African Crisis Response Initiative*] et le programme français RECAMP [Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix] étant les plus significatifs), cette tendance forte a conduit à identifier les organisations sous-régionales africaines comme les acteurs les plus adéquats – et la CEDEAO comme l'institution régionale la plus avancée en matière de sécurité dans le paysage institutionnel africain.

A partir de l'année 2000, quand les effets du conflit du fleuve Mano impliquant la Sierra Leone et le Liberia se sont fait sentir en Guinée-

Conakry, notamment du fait d'un afflux massif de réfugiés dans ce pays, l'inquiétante amplification de l'insécurité dans la zone a conduit la CEDEAO, et son président de l'époque, Alpha Konaré, à proposer le déploiement d'une force d'interposition. Cette force devait d'abord surveiller les frontières de la Guinée avec le Liberia et la Sierra Leone, puis favoriser et sécuriser le retour des réfugiés, depuis la Guinée, vers leurs pays respectifs. Elle devait comprendre des contingents nigériens, maliens, sénégalais et nigériens, et visait à contenir les risques d'extension du conflit vers les pays frontaliers de la Guinée : la Côte-d'Ivoire, affaiblie par sa situation intérieure, le Mali, et éventuellement le Sénégal. Malgré les bonnes intentions affichées par la communauté internationale, ce projet ne put aboutir en raison de l'opposition catégorique de la Guinée, et des réticences plus discrètes des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, qui ne souhaitaient pas voir cette initiative interférer avec les objectifs qu'ils s'étaient fixés en Sierra Leone, à savoir une stabilisation du pays s'appuyant sur l'intervention militaire britannique et l'installation de la MINUSIL. En outre, Washington et Londres considéraient la Guinée comme un allié objectif fort utile pour faire pression sur le régime de Charles Taylor au Liberia, et ils n'ont pas voulu gêner, pour cette raison, le régime de Lansana Conté. Cet échec de la CEDEAO dans le conflit du fleuve Mano révélait les limites des capacités politiques et diplomatiques de l'organisation, mais aussi la faiblesse de ses moyens organisationnels et logistiques en matière de gestion des crises.

La CEDEAO et la crise ivoirienne

La crise ivoirienne du 19 septembre 2002 est immédiatement apparue, aux yeux de la CEDEAO, comme un défi décisif pour sa crédibilité future. Présidée, depuis décembre 2001, par le Sénégalais Abdoulaye Wade, et dirigée par un nouveau secrétaire exécutif, le Ghanéen Mohamed Ibn Chambas, l'organisation s'est mobilisée dans les jours qui ont suivi le déclenchement de la crise, réunissant un sommet extraordinaire, proposant la mise sur pied d'une force d'intervention, organisant dans l'urgence un dispositif de médiation. Le chemin parcouru par la CEDEAO au cours des premiers mois du conflit aura été aléatoire et laborieux.

Le premier aspect positif de son action est, sans conteste, la rapidité de sa mobilisation politique, en dépit, d'une part, des réticences ivoiriennes,

et, de l'autre, de la complexité et de l'ambiguïté d'une situation caractérisée par une combinaison d'acteurs politiques et militaires internes et externes, vis-à-vis desquels les pays membres et leurs chefs d'Etat ne pouvaient aisément se positionner de façon neutre et distanciée.

Le deuxième aspect positif aura été celui de l'accord des pays membres pour mettre à la disposition de la force armée régionale pour la Côte-d'Ivoire des unités de leurs propres forces. Un nombre important de pays ont rapidement répondu aux sollicitations, et le schéma de la force a pu être dessiné dans des délais très courts. Les pays membres trop impliqués comme le Burkina Faso ou le Liberia sont d'eux-mêmes restés en dehors du dispositif. La Sierra Leone et la Guinée, dont la présence n'était pas opportune, se sont abstenus. Le cas le plus délicat était celui du Nigeria, pilier de l'ECOMOG depuis sa création, d'autant que Lagos, en décidant de l'envoi de deux avions *Alpha Jet* fin septembre, et en annonçant l'arrivée de troupes nigérianes pour soutenir le régime ivoirien, avait maladroitement suscité une confusion gênante pour la CEDEAO, ainsi qu'une réaction hostile des Etats-Unis, de la Grande Bretagne et de la France. Ces derniers pays n'ont pas manqué d'intervenir auprès du président Obasanjo, soucieux de ne pas commettre d'impair à l'approche des élections nationales, lui suggérant de ne pas participer à la force régionale en cours de constitution.

Troisième aspect positif : le soutien politique unanime des pays occidentaux, en particulier de la France, et de l'Union européenne, des Nations unies, de l'Union africaine, pour que la CEDEAO, par ses interventions politiques et militaires, devienne un élément central du dispositif de gestion et de sortie de la crise ivoirienne.

Les aspects négatifs de l'intervention de la CEDEAO dans le conflit ivoirien portent aussi bien sur le volet militaire que sur le volet politique. Annoncés rapidement dès la fin septembre, la constitution et l'envoi d'une force de paix, assortis d'un calendrier échelonné sur quelques semaines qui pouvait difficilement être tenu, ont généré beaucoup d'attentes et de déceptions, et se sont heurtés à des difficultés prévisibles, caractéristiques d'opérations de maintien de la paix s'inscrivant dans un cadre sous-régional africain. La constitution d'une force (la Mission de la CEDEAO en Côte-d'Ivoire ou MICECI, baptisée ECOFORCE) de 1 192 hommes fournis par cinq

pays (le Bénin, le Ghana, le Niger, le Sénégal et le Togo) a été assez facilement établie, malgré quelques péripéties, par exemple pour la définition de l'engagement sénégalais ou la désignation du commandement de la force. Mais la mise à disposition de troupes par les pays concernés n'a pas pour autant rendu la force opérationnelle, et ne lui a pas permis de se déployer dans un contexte ivoirien militairement instable, porteur de risques incontestables. La CEDEAO s'est retrouvée confrontée au problème du financement, les promesses des bailleurs de fonds (France, Etats-Unis, Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne, Italie) pour une première phase de six mois, au coût évalué à 18,5 millions de dollars, ayant mis plusieurs mois à se concrétiser. Autres difficultés : les capacités insuffisantes de planification de la CEDEAO, des moyens logistiques quasi nuls, et la dépendance quasi totale de la Force vis-à-vis des bailleurs de fonds sur le plan des équipements, des moyens de communication, ou du transport aérien pour le déploiement des troupes. Ce n'est qu'en avril 2003, soit huit mois après le déclenchement du conflit, que le premier groupe de 1 200 hommes a pu effectivement se déployer sur le terrain.

Le relais international

L'hypothèse d'une force d'intervention des Nations unies ayant été écartée du fait de l'opposition des Etats-Unis, et aucune autre puissance ne souhaitant ou ne pouvant intervenir militairement pour stopper un conflit susceptible de dégénérer en guerre civile, voire en guerre ouverte entre pays de la zone, un engagement militaire français plus important est vite apparu inéluctable. Paris refusait la solution militaire privilégiée par les autorités ivoiriennes, qui, du fait de la défaillance des forces armées, recouraient au recrutement de mercenaires et de supplétifs, et à l'achat massif d'armements. En outre, la France ayant opté, au-delà de la protection prioritaire de ses ressortissants, pour une logique d'interposition favorisant un accord politique, la réussite du déploiement de l'ECOFORCE faisait figure de porte de sortie de la crise.

Mais les conditions laborieuses de la première phase de l'intervention de celle-ci en Côte-d'Ivoire témoignaient d'un contexte politique et diplomatique régional ne favorisant guère la réussite de l'autre volet de l'action de la CEDEAO : la médiation.

Le sommet d'Accra du 29 septembre 2002 avait décidé la création d'un groupe de contact chargé d'une mission de médiation pour un accord d'arrêt des hostilités et une issue politique négociée de la crise militaire. Les premières négociations engagées par ce groupe de contact ayant échoué, le chef de la diplomatie sénégalaise s'était lancé dans une initiative, appuyée par le secrétaire exécutif de la CEDEAO, mais qui, en dépit de son impact prometteur, allait vite s'embourber dans un jeu délicat de rivalités politiques (et personnelles) régionales, conduisant à l'échec final.

L'accord de cessez-le-feu fut signé le 17 octobre, mais il n'empêcha pas l'extension du conflit vers l'est et le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire. Le président togolais Eyadéma prit le relais à Lomé, mais le règlement du volet militaire qu'il obtint fut rendu inopérant par les blocages sur le volet politique de la négociation. Alors que la situation intérieure se dégradait, notamment en Côte-d'Ivoire, et que la France était de plus en plus confrontée au scénario de l'enlèvement, l'échec de la médiation de la CEDEAO était consacré par le sommet extraordinaire de l'organisation, organisé à Dakar le 18 décembre, et auquel ne participèrent que quatre chefs d'Etat sur quinze.

Face à cet échec de la médiation de la CEDEAO et à l'absence totale de l'Union africaine du processus politique, la diplomatie française recadra son action et ses objectifs en obtenant du Sénégal, qui assurait la présidence de la CEDEAO, qu'il portât l'affaire ivoirienne devant le Conseil de sécurité des Nations unies. Paris prit surtout l'initiative de réunir en France les forces politiques ivoiriennes. L'accord décisif de Linas-Marcoussis, puis le sommet de l'avenue Kléber, en janvier 2003, qui réunit les chefs d'Etat africains concernés et les représentants au plus haut niveau de l'ONU, de l'Union européenne, de l'Union africaine, des bailleurs de fonds multilatéraux et, bien sûr, de la CEDEAO, marquèrent un tournant décisif du processus de sortie de crise. Ce processus sera pourtant publiquement considéré par les Africains comme un échec politique cinglant de leur propre capacité à jouer un rôle déterminant dans un conflit pour eux essentiel.

En dépit de ces échecs et de ces difficultés, le rôle central de la CEDEAO a été clairement rappelé et consacré, après l'étape de Marcoussis, par la résolution 1464 du Conseil de sécurité, en date du 4 février 2003, autorisant l'ECOFORCE, en liaison avec le dispositif

français, à imposer la paix en référence au chapitre VII de la Charte des Nations unies. A la suite de cette consécration onusienne, le nouveau président de la CEDEAO, le Ghanéen John Kufuor, réunissait à Accra, le 6 mars 2003, les responsables des partis politiques ivoiriens afin de régler, dans le cadre des accords de Marcoussis, la mise en place d'un gouvernement de réconciliation nationale dirigé par le Premier ministre Seydou Diarra. Dans le cadre de sa Commission de défense et de sécurité, l'organisation redéfinissait également le mandat de la MICECI et de l'ECOFORCE. De Marcoussis à New York en passant par Accra, la communauté internationale se remobilisait ainsi autour de l'idée que le règlement de la crise ivoirienne devait impérativement être replacé dans son cadre régional. L'action de la CEDEAO devait, pour y parvenir, bénéficier d'un soutien beaucoup plus important. De fait, à ce stade, la MICECI faisait sienne l'ambition, à terme, de prendre le relais du dispositif militaire français Licorne et, dans le cadre de l'accord de Marcoussis, d'assurer la sécurité des responsables politiques ivoiriens ayant rejoint le gouvernement de réconciliation nationale, de surveiller le cessez-le-feu, de contribuer à l'application du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des forces militaires en présence, et de participer à la sécurisation de l'ouest de la Côte-d'Ivoire... Tous ces objectifs impliquent un engagement permanent de la CEDEAO sur le dossier ivoirien, et une présence de l'ECOFORCE dans le pays au moins jusqu'aux élections de 2005. Ils exigent surtout un accroissement du contingent de la Force à un niveau évalué par la CEDEAO à plus de 3 200 hommes, donc des financements nettement plus importants et des moyens logistiques accrus. Si elle parvient à réunir ces nouveaux moyens et à se déployer sur l'ensemble du territoire ivoirien dans des conditions lui permettant de remplir son mandat, la CEDEAO deviendra sans aucun doute une référence crédible en matière de sécurité collective à l'échelon régional.

Des logiques globales d'insécurité

Dans une Afrique de l'Ouest longtemps considérée comme un modèle de stabilité et de modération en matière de dépenses militaires et de développement des forces armées, la dynamique de régionalisation de la violence et de l'insécurité qui s'est déclenchée avec le conflit du

Liberia, puis celui de Sierra Leone, suivi de l'extension de ces deux conflits en Guinée, a atteint un paroxysme avec les événements qui déchirent la Côte-d'Ivoire depuis septembre 2002. La dimension intérieure du conflit ivoirien, avec l'interminable succession ratée d'Houphouët-Boigny, le phénomène ravageur de l'« ivoirité » et l'instrumentalisation politico-militaire des clivages religieux et ethniques, sont certes des facteurs centraux du conflit, donc des éléments déterminants pour y mettre un terme de façon durable. Mais la crise ivoirienne a été dramatiquement aggravée par la régionalisation de l'insécurité et par la multiplication des bandes armées et des entrepreneurs de guerre organisés en réseaux transfrontaliers, constamment à la recherche de nouveaux profits, et qui favorisent une prolifération massive des trafics d'armes légères.

Face à ces phénomènes, nombreux sont les Etats de la région qui ont cherché à compenser les faiblesses de leurs armées en s'impliquant dans un jeu dangereux de manipulation et de soutien à ces groupes armés difficilement contrôlables, ou en recourant à des mercenaires, à des achats d'armes *via* des réseaux privés sans scrupules, généralement liés à des fournisseurs d'Europe de l'Est. Cette situation, qui s'est progressivement développée en Afrique de l'Ouest depuis le début des années 1990, est à l'origine de l'ampleur et de la complexité du conflit ivoirien. Après le conflit des Grands Lacs en Afrique centrale, qui a révélé à grande échelle ces nouveaux facteurs d'insécurité et donné la mesure des difficultés de mise en œuvre des processus politiques et militaires ramenant la paix et la stabilité, c'est l'Afrique de l'Ouest qui est désormais piégée par la logique infernale de l'insécurité régionale.

Dans ce contexte, le succès de la CEDEAO et, au-delà, de l'ensemble de la communauté internationale ne dépend pas seulement des appuis financiers et logistiques dont l'ECOFORCE pourra bénéficier (quoiqu'ils aient cependant valeur de test), mais de sa capacité de conception et d'innovation en matière de sécurité régionale. Des moyens de maîtriser la prolifération des armes légères à l'application des accords interdisant le recours aux mercenaires, en passant par l'imposition d'une politique régionale de limitation des achats d'armes, les problèmes à résoudre par la CEDEAO restent considérables. Sans parler des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants, particulièrement difficiles et coûteuses, et de la réor-

ganisation des systèmes de défense et des armées de la région, sans laquelle aucun progrès en matière de sécurité collective n'est concevable.

Le conflit ivoirien, quelle que soit la part de ses déterminants internes, s'est immédiatement inscrit dans une problématique régionale. D'abord parce qu'il se situe directement dans la logique de régionalisation de l'insécurité en Afrique de l'Ouest ; ensuite parce que l'instabilité en Côte-d'Ivoire génère elle-même d'importants effets d'ordre économique, politique et militaire dans la région. La défaillance des Forces armées nationales de Côte-d'Ivoire (FANCI), la rapidité et l'ampleur de l'intervention militaire française dans le cadre de l'opération Licorne, qui fut conçue comme solution d'attente et non comme une démarche visant à imposer une solution militaire, ont d'emblée inscrit le règlement du conflit ivoirien dans un cadre régional, au centre duquel s'est imposée la CEDEAO.

De ce point de vue, le processus ivoirien est venu consolider, à un moment critique, les efforts d'organisation d'un système de sécurité collective au niveau sous-régional en Afrique de l'Ouest. En même temps, il a fait prendre conscience de l'ampleur des difficultés qui restent à surmonter. Il est clair que le rôle de la MICECI dans la pacification de la région ouest de la Côte-d'Ivoire, et le travail qu'elle doit accomplir en matière de désarmement et de récupération des armes, constituent un test décisif qui conditionnera le rôle plus global que la CEDEAO jouera à terme dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits, ainsi que dans la recherche de solutions aux problèmes du trafic des armes légères, de la maîtrise des transferts d'armes classiques ou du recours au mercenariat.

L'évolution du conflit ivoirien depuis septembre 2002 a également montré que, dans le contexte africain actuel, la gestion des conflits dans un cadre sous-régional ne peut raisonnablement réussir sans un appui et un engagement significatif de la communauté internationale. La mise en place du Comité de suivi des accords de Marcoussis, regroupant les représentants des principaux acteurs internationaux, multilatéraux et bilatéraux, illustre la nécessité de cet encadrement et de cette implication.

Par rapport aux autres sous-régions du continent africain, la CEDEAO a cependant confirmé qu'elle devenait une référence. Et les

leçons de l'expérience ivoirienne devront conduire les principales puissances concernées par la sécurité de l'Afrique (France, Etats-Unis, Royaume-Uni) et les institutions multilatérales (Nations unies et Union européenne) à redéfinir leurs actions politico-militaires (les programmes RECAMP et ACRI) et leurs stratégies d'appui aux autres organisations sous-régionales, qui peuvent elles aussi devenir des acteurs de référence en matière de prévention et de gestion des conflits sur le continent (la Communauté de développement de l'Afrique australe [SADC], la Communauté économique et monétaire en Afrique continentale [CEMAC] ou l'Autorité intergouvernementale pour le développement [IGAD] en Afrique de l'Est).

La force des Nations unies en Sierra Leone (MINUSIL), celle qui s'est déployée en République démocratique du Congo (MONUC) ou la mission d'observation qui a accompagné l'accord de cessation des hostilités entre l'Ethiopie et l'Erythrée (MINUEE) furent, ces dernières années, autant d'expériences confirmant que l'Afrique seule, avec ses capacités politiques et militaires propres, et en dépit de la mobilisation dont elle a su faire preuve, n'était pas encore prête. L'insuffisance manifeste de l'OUA puis de l'Union africaine, les ambitions à peine émergentes du NEPAD en la matière, marquent nettement les limites de l'échelon continental.

Plus par nécessité que par vertu, le conflit ivoirien a replacé les organisations régionales africaines en général, et la CEDEAO en particulier, au centre de la problématique de la prévention des conflits et du maintien de la paix en Afrique. Il reste à la communauté internationale à faire la preuve qu'elle n'a pas pour arrière-pensée de se défaire de ses responsabilités vis-à-vis de l'Afrique, et d'accentuer ainsi sa marginalisation, mais qu'elle est résolue au contraire à favoriser une redistribution des rôles en matière de sécurité régionale, tout en y prenant sa pleine responsabilité. ■